

6. Procuration datée du 25 février 1796, par l'honorable M. Peter Russell, receveur général, nommant Jacob Farrand, greffier de la paix pour le district de l'Est, son procureur pour recevoir de l'argent du shérif.
7. Commission datée de York, le 20 mai 1801, par Peter Hunter, lieutenant-gouverneur, nommant Jacob Farrand, registrateur du comté de Dundas.
8. Deux lettres de R. J. D. Gray, 1804. L'une d'elles raconte l'acquisition qu'il a faite de "Lavine," grand'mère de son domestique "John Baker."
9. Le contrat de mariage du Révérend John Strachan et de Dame Ann McGill, daté du 8 mai 1807, signé par les parties contractantes, et attesté par Joseph Anderson et Benjamin French.
- 10, 11, 12 et 13. Les livres de votation aux élections du comté de Stormont, tenues en juillet 1820, en octobre 1830 et 1834, et en mars 1841, à chacune desquelles mon père était officier-rapporteur.
14. Registre tenu par mon père, comme secrétaire du bureau des terres des districts de l'Est et d'Ottawa, donnant les noms des personnes qui ont affermé des terres dans le district d'Ottawa depuis le 13 avril 1820 jusqu'au 21 novembre 1825.

N° 3.

Ancienne Carte.

Un ami m'a prêté une carte que je crois avoir été faite pour sir John Johnson. C'est un document original dressé et signé par Patrick McNiff; il est daté du 1er novembre 1786. En voici le titre :

" Plan d'une partie des nouveaux établissements situés sur la rive nord de la branche sud-ouest du fleuve Saint-Laurent, commençant près de la Pointe à Beaudet, sur le lac Saint-François, et s'étendant à l'ouest le long de cette rive nord jusqu'à la limite occidentale du township n° 5, dressé d'après les explorations et les observations les plus récentes, 1er novembre 1786.

(Signé) PATRICK McNIFF."

Les townships ne sont pas indiqués sous les noms qu'ils portent à présent, mais sont désignés en marge comme suit :—

" Townships du lac.

" id n° 1.

" id " 2.

" id " 3.

" id " 4.

" id " 5.

Avec une courte description vis-à-vis de chaque township.

" L'échelle est de 40 chaînes au pouce.

" La direction des lignes latérales, est N. 24° ouest.

" Les lignes ponctuées sont toutes tirées et marquées.

" Les lignes doubles indiquent des réserves pour les chemins.

" La direction de la ligne des bornes de l'ouest, de la propriété de monsieur Longuilles est N. 34° ouest.

(" Les lignes ponctuées sont les lignes de concessions.)

L'emplacement de la ville, d'un mille carré, est marqué à l'endroit où se trouve Cornwall. Il n'est pas divisé en rues ou en lots, et est appelé "Johnstone" sur la carte. Sur les lots occupés dans les townships sont écrits les noms de leurs occupants respectifs.

La carte est bien dressée, montée sur toile et bien conservée, quoiqu'elle porte des marques de vétusté; elle indique le lac et le fleuve avec les îles depuis la Pointe-à-Beaudet jusqu'à la limite occidentale de Matilda, et se prolonge jusqu'au front des 3^{ème} concessions de Matilda, Williamburg, Osnabruck et Lancaster, et jusqu'aux 5^{èmes} concessions de Cornwall et de Charlottenburg.

Elle fait voir que jusqu'à la fin 1786 les townships n'étaient pas appelés comme ils sont aujourd'hui, mais qu'ils étaient numérotés (à l'exception de celui de Lan-